



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 76020

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les attentes concernant l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés ayant participé à la guerre d'Algérie. Dans sa réponse à une précédente question écrite, il lui a été confirmé un engagement à prendre en compte ce droit à réparation dans le prochain budget 2011, déclarant même que nous n'étions plus dans une problématique financière. Il se permet, par ailleurs, de rappeler que seuls les anciens combattants d'Afrique du nord ne bénéficient pas de ce droit à réparation alors que l'avis du Conseil d'État sur le rapport Gal en confirme l'application. Aussi, il souhaiterait qu'il puisse lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, a été relancée dans le prolongement des conclusions de l'étude réalisée par M. Christian Gal. Elle est sur le point d'être finalisée et des propositions concrètes devraient être présentées prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76020

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3811

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5247